

# Baromètre breton du développement durable et solidaire



Le questionnaire doit être rempli avec le maire ou son représentant ET un ou plusieurs représentants d'associations locales.



Réseau Cohérence  
1 Place Jules Ferry

56100 Lorient

Tel 02 97 84 98 18

barometreDDS@reseau-coherence.org

[www.barometredudeveloppementdurable.org](http://www.barometredudeveloppementdurable.org)

Les partenaires du Baromètre breton du développement durable



Koninkrijk  
der Nederlanden  
der Nederlanden





## Baromètre breton du développement durable

### Objectif du questionnaire :

#### Ce questionnaire n'est qu'une première étape :

L'idée n'est pas de faire un « contrôle » mais de mesurer ensemble, élus et associations, tous les aspects possibles du développement durable à l'échelle du territoire communal, de le valoriser, de le placer dans une dynamique, tout en créant un dialogue entre élus, associations et citoyens.

Les questions sembleront parfois anodines, parfois complexes, parfois trop généralistes, parfois trop spécialisées.

C'est le nombre de questions : 100 et le barème des points attribués à chaque question qui permettra de dégager une image du développement durable sur le territoire de la commune.

Le Baromètre est destiné à mettre en valeur les pratiques d'un territoire sur lequel interviennent différentes collectivités avec différentes compétences : commune, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes au sein d'une Communauté de communes ou d'Agglomération, Pays, Département, Région, État...

Ainsi, même si la commune n'est pas directement responsable de la mise en oeuvre d'une action, il convient de répondre à la question par oui ou par non.

### Répondre au questionnaire

La rencontre pour remplir le questionnaire est une occasion privilégiée d'échange entre les associations, les citoyens et les élus. La cordialité et la convivialité s'imposent pendant ces contacts.

#### Les réponses attendues sont :

OUI / NON	
Ne concerne pas la commune	La commune n'est pas concernée (exemple : une question sur le littoral à une commune rurale), elle doit préciser pourquoi dans le commentaire.
Engagement à réaliser l'action	Autrement dit, la commune peut s'investir et développer des projets autour de certaines questions qui lui sont sensibles. Cette démarche peut aussi être entreprise après avoir répondu aux questions lors d'un temps d'échange des idées.
L'EPCI ou une autre collectivité est en charge de cette question	La réponse peut être OUI ou NON la commune ou l'EPCI réalise l'action. Si la réponse relève d'une autre collectivité il faut le préciser dans le commentaire.

*Une absence de réponse vaut un NON*

Chaque réponse peut être accompagnée d'un commentaire.

#### Quelques recommandations

L'objectif est de remplir le questionnaire en 2h00. Si une réponse tarde à venir, passez à la question suivante. Vous pourrez y revenir en fin d'entretien.

L'humour n'est pas exclu si les questions recueillent beaucoup de « non ». Il est bien plus facile de progresser quand on commence avec peu !

Si spontanément des engagements précis sont identifiés et ressentis lors de la séance, n'hésitez pas à les noter à ce moment. Dans le cas contraire, ne vous y attardez pas et revenez plutôt dessus durant le temps d'échange des idées.

### **Aide à l'élaboration des réponses avec des exemples de cas précis**

- Type de question : Votre commune sensibilise-t-elle ou incite-t-elle à... ?  
Réponse de l' élu: « OUI parce que nous rappelons régulièrement la nécessité de... » ou encore « OUI nous soutenons parce nous approuvons... etc... »
- Critère de choix de la réponse : La sensibilisation ou l'incitation implique une formalisation et une communication vers toute la commune et cela de manière répétitive...
- Type de question : Votre commune agit-elle pour... ?  
Réponse de l' élu : « Nous répondons OUI, parce que l'association XXX que nous subventionnons réalise... etc. »
- Critère de choix de la réponse : Si une association agit pour la commune la réponse peut-être OUI à condition que les actions soient réellement faites au nom de la commune et destinées à tous les habitants de la commune (pas uniquement aux adhérents de l'association).
- Type de question : Votre commune a-t-elle réalisé... ?  
Réponse de l' élu : « Nous pourrions répondre OUI à 80%... »
- Critère de choix de la réponse : La réponse NON peut paraître frustrante dans un tel cas. Nul n'est parfait, quelques NON constituent une garantie d'objectivité. Il faut rappeler que le Baromètre est mis en place pour évaluer une dynamique... Une réponse NON constitue une marge de progression à la prochaine évaluation.

### **REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE**

#### **À la fin du questionnaire : un temps d'échange des idées.**

- Pour revenir sur certaines questions difficiles ou prendre des engagements à réaliser des actions ;
- Pour rédiger une question pouvant mettre en valeur une expérience locale. Cette expérience locale pouvant faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet du Baromètre à titre d'exemple de réalisation ;
- Pour associer un commentaire global aux réponses fournies, ce commentaire sera publié sur le site.

### **Compléter le formulaire des réponses**

- Vérifier que le formulaire est soigneusement rempli.
- S'assurer que les personnes mentionnées acceptent de voir leur nom publié sur le site. Ne pas oublier de cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire.
- Dater et apposer les signatures sur les trois exemplaires du formulaire des réponses.
- Il y aura un exemplaire pour le maire, un pour les associations et un pour le Réseau Cohérence (dont une version numérique à l'adresse : [contact@reseau-coherence.org](mailto:contact@reseau-coherence.org)).

## Thème de l'économie

### ACHATS DURABLES

#### 1 La commune s'intéresse-t-elle aux conditions de fabrication et de transport de ses achats ?

Que les achats de la commune soient locaux ou qu'ils proviennent de l'étranger, la commune doit se poser la question des conditions sociales et environnementales de la production et de transport de ses achats (émission de gaz à effets de serres).

*Exemple : La Commune de Langouët refuse l'utilisation de bois tropical dans les bâtiments publics dans la mesure où ces matières premières sont menacées de disparition.*

#### 2 Votre commune intègre-t-elle des clauses sociales ou environnementales dans ses appels d'offre ?

Le Code français des marchés publics autorise l'introduction de dispositions visant à « promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement ». Illustrations : l'habillement des agents de collectivité doit être fabriqué dans des conditions de travail décentes et prévoir une rémunération équitable des travailleurs. Une commune peut décider également de n'acheter que du café issu du commerce équitable.

*Exemple : La commune de Lanester.*

Pour en savoir plus : <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/PNAAPD.pdf>

#### 3 Votre commune a-t-elle obtenu le titre de « Territoires de commerce équitable » ?

Note de Cohérence : Cette question a été modifiée en septembre 2010. S'engager comme « Territoires de Commerce Équitable » apporte une réelle plu-value au territoire engagé : la collectivité affiche ainsi son approche transverse et complète en matière d'achats responsables tout en contribuant au développement et l'autonomisation des petits producteurs des pays du Sud.

En savoir plus sur le site de la campagne : <http://www.territoires-ce.fr>

#### 4 Votre commune a-t-elle exclu les produits OGM (produits végétaux et issus d'animaux nourris aux OGM) de ses restaurants collectifs ?

Les plantes génétiquement modifiées (OGM) posent des questions non seulement en matière de protection de la santé et de l'environnement, mais également dans les domaines éthique et économique. Acheter non OGM, c'est encourager et soutenir les producteurs bretons engagés dans une démarche éthique et de qualité.

*Exemple : La commune de Rennes exclut de ses restaurants scolaires les produits OGM.*

Pour consommer sans OGM consulter le site : [www.consommersansogmenbretagne.org](http://www.consommersansogmenbretagne.org)

#### 5 Votre commune intègre-t-elle régulièrement (au moins une fois par mois) des produits biologiques locaux dans ses restaurants collectifs ?

Introduire des produits bio locaux dans les restaurants scolaires c'est favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des paysages et du bien être animal. En favorisant des produits locaux, la commune contribue à relocaliser son économie agricole et agro-alimentaire et ses emplois.

*Exemple : La commune de Ploemeur n'utilise dans ses restaurants scolaires que des tomates et les pommes de terre Bio de saison.*

Pour en savoir plus contacter Inter Bio Bretagne : <http://www.interbiobretagne.asso.fr/>

#### 6 Votre commune a-t-elle équipé son parc informatique en logiciel libre de bureautique ?

Un logiciel libre est un logiciel dont la licence dite libre donne à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre le logiciel.

## INCITATION A LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ACTEURS ECONOMIQUES

### 7 Votre commune mène-t-elle des actions sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises ?

La Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises signifie qu'une entreprise qui souhaite s'inscrire dans cette démarche doit intégrer des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités mais aussi dans les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes.

En savoir plus sur le site de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises : <http://www.orse.org/fr/home/index.html>

### 8 Votre commune prend-elle en compte formellement des critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des aides aux entreprises ?

*Exemple : La Région Centre a revu récemment son mode d'attribution des aides économiques aux entreprises qui tient compte des volets environnemental et social.*

### 9 Votre commune a-t-elle créé un prix, ou toute autre forme de valorisation, pour les initiatives provenant d'une entreprise s'inscrivant dans une logique de développement durable ?

Soutenir, promouvoir, communiquer sur les efforts et les initiatives locales et soutenables qui ont été menées par des entreprises du territoire c'est sensibiliser les habitants à la possibilité de dynamiser le territoire et de créer de l'emploi dans une logique durable et soutenable. Créer une émulation entre les entreprises du territoire et créer des synergies en partageant les expériences

### 10 Lors des chantiers de construction/démolition ou d'aménagements urbains, imposez vous un cahier des charges en termes de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie et d'intégration paysagère, de protection des arbres existants ?

*Exemples remarquables des ZAC de Beignon et de Guer.*

### 11 Votre commune incite-t-elle la valorisation des déchets entre entreprises ?

Une commune peut mettre à la disposition des entreprises des bennes/containers pour faciliter le ramassage des déchets spécifiques par une autre entreprise.

*Exemple des abattoirs Bigard à Quimperlé dont certains déchets sont envoyés à l'usine d'aliment pour animaux Friskies.*

### 12 Votre commune a-t-elle une Charte du tourisme durable pour les prestataires du tourisme sur votre territoire ?

Compte tenu de l'importance grandissante du tourisme dans le tissu économique mondial, la Charte du tourisme durable rappelle que le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité ; il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

Pour en savoir plus : [http://www.tourisme-solidaire.org/ressource/pdf/charte\\_ts.pdf](http://www.tourisme-solidaire.org/ressource/pdf/charte_ts.pdf)

## SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### 13 Votre commune finance-t-elle une association ou une entreprise en direction des personnes âgées dépendantes (centre d'hébergement, aide à domicile...) ?

Soutien de la commune pour le maintien à domicile des personnes âgées.

**14 Votre commune soutient-elle l'implantation locale d'acteurs économiques s'impliquant dans le secteur de l'éco-habitat ou d'autres activités à vocation écologique ?**

*Exemple : La commune de Trémargat a soutenu l'installation de l'entreprise TerraChanvre qui valorise la culture locale du chanvre pour l'isolation de l'habitat.*

**15 Votre commune finance-t-elle ou soutient-elle matériellement une association pour l'insertion ?**

*Exemple urbain : Une régie de quartier regroupe des collectivités locales, des logeurs sociaux et des habitants. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services.*

*Exemple rural : A Plouezec, l'intercommunalité a favorisé un espace solidaire pour de nouvelles formes d'insertion en milieu rural. Chacun donne du temps (épicerie sociale et potager communautaire) et reçoit une aide alimentaire.*

*Autres exemples: Brest, Pacé, Ploemeur et Ploermel ont un jardin biologique collectif à vocation d'insertion avec le Réseau Cocagne.*

Pour en savoir plus : <http://www.ville-emploi.asso.fr/> ; <http://www.cnlrq.org/>

**POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DYNAMISME DU TERRITOIRE**

**16 Votre commune a-t-elle identifié les activités économiques spécifiquement liés à son territoire ?**

*Exemple : La commune de Langouet avec le soutien de la Communauté de Communes du Val d'Ille a mis en place un Pôle de l'Economie Social et Solidaire. Autre Exemple : La Charte du tourisme durable avec la ville de Loudéac.*

**17 Votre commune finance-t-elle de moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi de son territoire, notamment pour les réorienter vers des formations ?**

*Exemple : Point accueil emploi. Proposition de formation / accompagnement (comment rédiger CV, lettre de motivation)*

**18 Votre commune garantit-elle l'éligibilité à l'internet haut débit (ADSL) sur tout son territoire ?**

Il s'agit de permettre le développement d'activités en tout point du territoire, de dématérialiser au maximum les échanges, de réduire la fracture numérique...

**19 Votre commune favorise-t-elle les commerces de proximité par des mesures concrètes ?**

La proximité du service, la mixité sociale nécessitent le maintien dans les centres villes et centres bourgs de commerces et d'activités artisanales. La construction de grandes surfaces à la périphérie des villes fait mourir les petits commerces de centre ville. Ce modèle commercial par ailleurs favorise le tout automobile.

*Exemple : Guimâec - rachat d'un bâtiment en centre bourg pour y installer une superette qui a permis de maintenir l'épicerie.*

*Exemple: SIZUN - Interdiction de construire des grandes surfaces en périphérie pour maintenir les petits commerces.*

**20 Votre commune incite-t-elle les entreprises à mutualiser leurs moyens et à échanger leurs expériences afin de dynamiser le territoire et d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement et le développement durable du territoire ?**

*Exemple : création d'espaces d'échanges, de concertation des chefs d'entreprises*

**21 La commune sensibilise-t-elle ses habitants à la consommation de produits locaux ?**

La promotion des produits locaux permet de dynamiser l'économie locale mais aussi bien sûr de réduire la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par le maintien des circuits courts et de proximité comme les marchés, les petits commerces, la vente directe à la ferme, les AMAP,...

Pour en savoir plus : <http://accueil-paysan-bretagne.com/>

**22 Votre commune a-t-elle créé ou soutient-elle des commerces ou un marché de produits biologiques locaux ?**

*Exemple du Marché biologique de Quéven*

**23 Votre commune favorise-t-elle l'implantation d'activités de production d'énergie renouvelable ?**

Parc éolien, usine de Biogaz...

*Exemple : Installation d'un parc éolien coopératif à Silfiac*

**24 Votre commune favorise-t-elle le développement de la filière bois-énergie ?**

Le bois est une énergie renouvelable qui permet de créer de l'emploi local, de valoriser les haies bocagères et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il doit bien évidemment être produits sur place et dans le cadre d'une gestion durable de la ressource locale.

*Exemple: Pleyber-Christ - installation d'une chaudière-bois au centre culturel et mise en place d'une filière sur le territoire.*

**25 Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle les habitants au développement de l'habitat durable ?**

*Exemple : Landivisiau: aide aux particuliers pour l'installation de cuves à récupération d'eaux pluviales et chauffe-eau solaire.*

*Exemples: Langouët, Bazouges sous Hédé, Guimaëc, Plouégat-Guerrand - Mise en place d'un écolotissement avec restrictions et obligations dans la construction et l'équipement.*

## Thème de la solidarité

### SOLIDARITE LOCALE

#### 1 **Votre commune dispose-t-elle, via une société d'hlm ou autre organisme social, d'au moins 20% de logements sociaux sur son territoire ?**

Ceci est une obligation légale pour les communes dont la population est au moins égale 3 500 habitants et qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Pour les communes n'appartenant pas à cette catégorie, il leur revient de favoriser la mixité sociale.

#### 2 **Lors de toute nouvelle construction collective, lotissement ou ZAC, votre commune réserve-t-elle des logements destinés au parc social ?**

Intégrer les logements sociaux au sein des lotissements doit favoriser la mixité sociale.

*Exemple : La commune de Vezin dans le nouveau lotissement des « Champs bleus » a réservé 25% des habitations pour du logement social : [www.ville-vezinlecoquet.fr/projets.htm](http://www.ville-vezinlecoquet.fr/projets.htm)*

#### 3 **Votre commune dispose-t-elle (ou peut-elle acquérir) de réserves foncières lui permettant de céder des terrains en dessous des prix du marché pour les primo-acquéreurs (primo accédant) ?**

Les prix du foncier s'enflamment dans certaines communes. Maintenir un niveau de prix pour des catégories sociales modestes est essentiel pour générer une mixité sociale et dynamiser la vie locale.

*Exemple : Commune de Saint Nolff*

#### 4 **Les habitants de votre commune ont-ils accès à des équipements publics sportifs et culturels, en transports en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?**

#### 5 **Votre commune met-elle à disposition un espace pour les jeunes (foyer rural, MJC, MPT...) accessible en transport en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?**

*Exemple: Squat de Pont-Scorff, espace jeunes pour 12/18 ans avec foyer.*

#### 6 **Votre commune dispose-t-elle d'un espace public comprenant un accès gratuit aux nouvelles technologies (ADSL...) ?**

L'accès au monde de l'information par internet est comme "une révolution". Il est donc important que tous y aient accès. Ce questionnaire existe parce qu'il sera consultable par tous sur le net.

*Exemple : Mise en place d'un espace Cybercommune à Mauron par l'inter-communalité.*

#### 7 **Votre commune a-t-elle mis en place un accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles... ) ?**

Les Relais Assistantes Maternelles permettent aux parents-employeurs de l'information, aux enfants une socialisation en petits groupes du même âge, aux assistantes maternelles un partage avec des professionnels de la petite enfance.

Pour en savoir plus : [www.pays-locmine.com/Enfance/RAM/Default.aspx?Art=6](http://www.pays-locmine.com/Enfance/RAM/Default.aspx?Art=6)



## Baromètre breton du développement durable : thème de la solidarité

### 8 Votre commune dispose-t-elle d'un système de gratuité ou de tarifs préférentiels des biens et services publics pour les personnes à revenus modestes ?

L'accès à la culture, au sport, à des services publics pour tous nécessite un aménagement des tarifs pour les personnes à revenus modestes.

*Exemple : La commune de Rianteac a mis en place d'un système de tarifs préférentiels pour l'accès à la cantine des enfants issus de familles à revenus modestes.*

### 9 Votre commune soutient-elle activement une association locale d'entraide ?

*Exemple : La commune de Saint Nolff a favorisé l'installation d'une communauté Emmaüs sur son territoire*

### 10 Dans votre commune l'accessibilité à tous les bâtiments publics est-elle réalisée pour les personnes à mobilité réduite ?

La loi du 11 février 2005 oblige d'ici 2015, toutes les collectivités locales à adapter leur bâtiment et transport public aux personnes à mobilité réduite.

### 11 L'accessibilité des transports publics est-elle adaptée pour les personnes à mobilité réduite dans votre commune ?

*Exemple : la commune de Landerneau a créé un service public de transport en commun pour, en priorité, les personnes âgées, défavorisées et les scolaires.*

### 12 Votre commune mène-t-elle des actions de santé, des actions pour rester en forme ?

Les Villes Santé de l'OMS : L'engagement dans le Projet Ville-Santé implique pour les municipalités l'adhésion à la "Santé Pour Tous" et aux principes de promotion de la santé tels qu'ils sont définis dans la Charte d'OTTAWA.

*Exemples : Rennes, Saint Brieux, Lorient, Brest...*

*Pour en savoir plus : [www.villes-sante.com](http://www.villes-sante.com)*

### 13 Votre commune facilite-t-elle l'accès des enfants porteurs d'handicap ou d'une problématique médicale spécifique dans les espaces publics de loisirs ?

*Exemple : Loisirs Pluriel est une association qui a pour but de favoriser, le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans le cadre des loisirs et de vacances. Cette association, en partenariat avec ces communes, a des Centres à Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vitry*

*Pour en savoir plus : <http://www.loisirs-pluriel.com/>*

### 14 Votre commune organise-t-elle au moins un chantier collectif annuel ?

Les chantiers collectifs (ex: nettoyage de chemins) favorisent le lien social autour de la préservation ou de la réhabilitation d'un espace du patrimoine collectif.

### 15 Votre commune organise-t-elle des événements ludiques/festifs-culturels dans le but de rassembler toutes les catégories de population de son territoire afin de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle ?

*Exemple : organiser un repas de quartier*

## Baromètre breton du développement durable : thème de la solidarité

### 16 Votre commune soutient-elle le développement des langues bretonnes (Breton ou Gallo) ?

*Exemple : Les communes de Pouldergat, Milizac et Gouesnou ont signé la charte "Ya d'ar brezhoneg / Oui au Breton"*

*Pour en savoir plus : [http://www.ofis-bzh.org/fr/office/partager\\_actions/ya\\_dar\\_brezhoneg.php](http://www.ofis-bzh.org/fr/office/partager_actions/ya_dar_brezhoneg.php)*

### 17 Votre commune mène-t-elle des actions d'intégration pour les migrants, travailleurs étrangers, réfugiés politiques, gens du voyage...?

L'intégration des migrants passe par des actions très concrètes : cours d'alphabétisation, accompagnement administratif, mise à disposition de terrains...

*Exemples : Aménagement de terrain d'accueil des gens du voyage à Douarnenez ou le Centre des relations internationales du Finistère basé à Brest.*

### 18 Votre commune a-t-elle créé un espace de jardins familiaux ou de jardins collectifs ?

Les jardins familiaux permettent de développer la vie sociale et sont de véritables poumons verts au sein des grandes villes. C'est aussi un formidable lieu d'éducation à l'environnement pour les enfants. Ils peuvent avoir un intérêt économique non négligeable. De plus savoir jardiner c'est très bon pour la santé ! Il existe aussi la formule citadine dite des jardins partagés.

*Exemple : La ville de Brest avec l'association "Vert le Jardin".*

*Pour en savoir plus : <http://vertlejardin.infini.fr>*

### 19 Votre commune apporte-t-elle un soutien aux artistes et créateurs locaux ?

Ce soutien peut être sous forme financière ou de mise à disposition de locaux ou de matériel.

Ce soutien peut aussi être sous forme de communication (publicité) répétitive.

### 20 Votre commune applique-t-elle la disposition légale dite « du 1 % artistique » (ou parfois « 1 % culturel » ou encore « 1 % décoratif ») instituant la création d'œuvres d'artistes-plasticiens actuels associés à la création architecturale publique ?

### 21 Votre commune favorise-t-elle les liens entre artistes/créateurs et différents publics : jeunes, personnes âgées ? Favorise-t-elle leur intervention dans les écoles et maisons de retraite ?

## SOLIDARITE AU MONDE

### 22 Votre commune sensibilise-t-elle ses habitants aux questions de solidarité internationale ?

La solidarité "internationale" s'applique à ceux qui sont au-delà de "chez nous", là-bas, au-delà de nos frontières. C'est un partage de peuple à peuple, de société à société. La commune peut par exemple participer à la semaine de la solidarité internationale.

*Pour en savoir plus : <http://www.lasemaine.org/>*

### 23 Votre commune dispose-t-elle d'un budget dédié à la solidarité internationale, dans le cadre d'un jumelage ou d'une coopération avec des pays en voie de développement ?

Baromètre breton du développement durable : thème de la solidarité

**24 Dans ses actions de solidarité internationale, la commune intègre-t-elle des préoccupations de développement durable ?**

*Exemple: Jumelages équitables Ville de Fougères*

Pour en savoir plus : [www.mairie-fougeres.fr/agir/jumelage/index.php](http://www.mairie-fougeres.fr/agir/jumelage/index.php)

**25 Votre commune a-t-elle établi des liens formels avec les pays dont sont issues les communautés immigrées du territoire ?**

**26 Votre commune organise-t-elle des événements culturels réguliers valorisant la culture locale, mais aussi les découvertes inter-culturelles ?**

**27 Votre commune dépense-t-elle plus de 0,50 € par habitant par an pour la solidarité internationale ?**

*Exemple: Fonds solidaire assainissement (Loi Malraux)*

**28 Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle ses habitants à la consommation de produits issus du commerce équitable et solidaire ?**

*Exemple: La commune de St Aubin distribue des petits déjeuners équitables*

**29 Votre commune finance-t-elle des projets d'éducation aux enfants du monde ?**

*Exemple : Le label "Ville Amis des enfants" décerné à Vannes et à Saint-Avé par l'UNICEF.*

Pour en savoir plus : <http://www.villesamiesdesenfants.com/>

## Thème de l'environnement

### ECONOMIES D'EAU ET D'ENERGIE

#### 1 Votre commune s'est-elle fixée des objectifs en terme d'économie d'énergie et d'eau au sein de services dont elle a la charge (bâtiments municipaux, écoles, éclairage...)?

Un diagnostic approfondi des différents postes consommateurs d'énergie et d'eau permet de détecter les économies d'énergie potentielles. La réalisation d'un diagnostic énergétique est une étape préalable indispensable pour mettre en place des actions et des investissements efficaces et rentables.

*Exemple de la ville de Lorient qui a équipé ses bâtiments publics d'économiseurs d'eau.*

#### 2 Pour l'éclairage public, votre commune a-t-elle remplacé au moins 50% de ses ampoules classiques par des ampoules basse consommation ?

Les ampoules basse consommation, types LED, permettent de consommer jusqu'à 10 fois moins qu'une ampoule à incandescence classique tout en possédant une durée de vie 100 fois supérieure, à luminosité et qualité de lumière égale. Ces ampoules ont un prix d'achat plus élevé mais elles sont largement rentabilisées à terme.

Pour en savoir plus : <http://www.led-fr.net>

#### 3 Votre commune a-t-elle mis en place une programmation horaire au niveau de la gestion de tous ses équipements consommateurs d'énergie ?

Les veilles de nombreux appareils laissent penser que ceux-ci sont éteints alors qu'ils continuent à consommer de l'électricité en pure perte. La programmation horaire des équipements, par exemple pour l'éclairage public, permet de réaliser des économies d'énergie sans amener de gêne pour les habitants.

#### 4 Votre commune a-t-elle élaboré un cahier des charges des éco-conditionnalités (économies d'énergie et eau) dans l'élaboration des projets immobiliers (particuliers, privés et bailleurs sociaux) sur son territoire ?

Inciter les particuliers à s'équiper d'installations qui permettront des économies d'énergies et d'eau est essentiel. De même il est nécessaire d'inciter les particuliers à réaliser des installations de récupération d'eau de pluie. De l'incitation à l'obligation le pas est parfois difficile, certaines communes ont osé. Imposer chauffe-eau solaire, isolation renforcée et récupération des eaux de pluie est possible pour les nouveaux programmes.

*Exemples : Les constructions écologiques des communes de Langouët et de Bazouges sous Hédé. La commune de Chevaigné en Ille et Vilaine qui a équipé dans son nouveau lotissement, 27 maisons individuelles en systèmes de récupération d'eau.*

Pour en savoir plus : <http://www.display-campaign.org>

#### 5 Votre commune incite-t-elle ses habitants à réaliser des diagnostics de leur consommation eau/énergie?

Les espaces info-énergie couvrent désormais une large partie du territoire français. Ils ont pour mission principale l'information des citoyens sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans le but de faire comprendre à chacun qu'il peut, à son niveau, contribuer à cette politique d'économie.

En savoir plus sur les points infos énergies en France : <http://www2.ademe.fr/>

#### 6 Votre commune a-t-elle un bâtiment public rénové ou conçu en très basse consommation d'énergie ?

Le label Effinergie pour des bâtiments en basse consommation c'est 50kWh/m<sup>2</sup>/an en neuf et 80kWh/m<sup>2</sup>/an pour la rénovation. Voir le site Effinergie pour le référentiel précis suivant les régions et les constructions.

*Exemple : La commune de Rostrenen fait construire une crèche parentale en basse consommation.*

Pour en savoir plus : <http://www.effinergie.org/>

## ENERGIES RENOUVELABLES

### 7 Les bâtiments publics de la commune utilisent-ils de manière significative des énergies renouvelables ?

Chaudières à bois, éoliennes, panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques, biomasse, géothermie... Il existe de multiples solutions désormais selon les besoins et les caractéristiques du territoire.

*Exemple : La commune de Lorient utilise une chaudière bois pour chauffer la mairie, le grand théâtre et la piscine municipale.*

*Exemple : la commune allemande de Fribourg s'est équipée d'un système de production de biogaz grâce au processus de méthanisation des déchets organiques de ses habitants.*

En savoir plus sur le Comité de Liaison Energies Renouvelables : <http://www.cler.org>

### 8 Votre commune incite-t-elle ses habitants à investir dans des installations d'énergies renouvelables ou dans les économies d'énergie ?

*Exemple : La Communauté de Communes de Brest Métropole Océane ou les communes de Carhaix et Locquirec soutiennent financièrement l'acquisition par des particuliers de panneaux solaires ou thermiques.*

## PROTECTION DU MILIEU NATUREL (terrestre, côtier et maritime)

### 9 Votre commune a-t-elle identifié et protégé les zones humides sur son territoire ?

On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Elles constituent un patrimoine naturel irremplaçable et remplissent des fonctions "d'infrastructures naturelles" inégalables.

En savoir plus Pôle relais Zones Humides : [http://zones-humides.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/zones\\_humides/](http://zones-humides.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/zones_humides/)

### 10 Votre commune a-t-elle mis en place une protection des zones agricoles et naturelles et du littoral, face à l'expansion urbaine ?

De plus en plus de personnes vivent en ville, cependant, cette urbanisation doit être intégrée à l'histoire et aux aménagements existants. Par ailleurs, les communes doivent pouvoir délimiter une ceinture verte au-delà de laquelle elles n'iront pas pour pouvoir laisser à l'agriculture et à la nature toute leur place.

*Exemple : La commune de Groix a su maîtriser son développement et préserver ses paysages en révisant son Plan Local d'Urbanisme (PLU).*

### 11 Les eaux souterraines et superficielles de votre commune sont-elles aux normes européennes ?

La qualité des eaux souterraines et superficielles (eaux brutes) dépend du contexte géographique, hydrographique et économique (région agricole, urbaine ou industrielle). Le taux maximum est de 50 mg/l dans les eaux superficielles et de 100 mg/l dans les eaux souterraines. Pour l'eau distribuée, le taux maximum est de 50 mg/l quelle qu'en soit la provenance. Le nombre guide pour les normes européennes est de 25 mg/l.

*Exemple : Démarche de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha.*

### 12 Votre commune a-t-elle mis en place des périmètres de protection des captages naturels ?

La protection des captages doit permettre d'éviter le dépôt de nitrates et de pesticides à proximité des captages. Les sols doivent donc être occupés pour faire en sorte que l'azote soit consommé par les arbres plutôt que de se retrouver dans l'eau.

*Exemple de la commune de Malguénac sur la communauté de communes de Pontivy.*

## Baromètre breton du développement durable : thème de l'environnement

### 13 Votre commune a-t-elle mis en place une politique de développement du linéaire bocager sur son territoire ?

Le linéaire bocager est en Bretagne un patrimoine naturel et historique. Il est essentiel pour l'équilibre du paysage et de la biodiversité.

*Exemple de la commune de Guéhenno qui a mis en place une démarche de préservation du bocage.*

### 14 Votre commune dispose-t-elle d'un inventaire récent et détaillé (faune flore) des milieux naturels et des corridors écologiques (terrestres, maritimes et côtiers) ?

L'expression « corridor écologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ils sont des outils efficaces pour préserver la biodiversité du territoire.

En savoir plus sur le document de la Fédération des parcs : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

### 15 Votre commune utilise-t-elle des techniques d'entretien des bas-côtés, et des fossés qui ne détruisent pas la biodiversité et n'entraînent pas l'érosion des sols ?

*Exemple : La gestion différenciée des bords de routes est proposée par l'AREHN. (Agence Régionale de l'Environnement de Normandie)*

Pour en savoir plus : <http://www.arehn.asso.fr>

### 16 Votre commune a-t-elle fait l'acquisition ou fait acquérir des sites naturels disposant de caractéristiques naturelles particulières à des fins de protection ?

### 17 Votre commune interdit-elle d'utiliser des pesticides sur les espaces communaux ?

Les pesticides contribuent en grande partie à la pollution des eaux. D'autres solutions alternatives au désherbage chimique sont possibles. Il peut s'agir de désherbage thermique (par le feu ou la vapeur) ou mécanique (par la binette ou la balayeuse).

*Exemple : Pays des Vallons de Vilaine ou bien encore la Ville de Rennes.*

En savoir plus : <http://www.zeropesticide.org> ;

En savoir plus sur la Maison de la Consommation et de l'Environnement à Rennes : <http://www.mce-info.org/Pesticides/pestcharte.php>

### 18 Votre commune a-t-elle pris une position publique contre les semences d'OGM en plein champs ?

Les plantes génétiquement modifiées (OGM) posent des questions non seulement en matière de protection de la santé et de l'environnement, mais également dans les domaines éthique et économique. S'opposer aux OGM, c'est préserver sur son territoire la biodiversité et les filières agricoles de qualité.

*Exemple : La commune de Corps Nuds a pris le temps du débat avec ses élus, ses agriculteurs et ses habitants avant de trancher en défaveur des OGM.*

Pour en savoir plus : <http://www.ogm.gouv.fr/>

### 19 Votre commune favorise-t-elle les revêtements perméables lorsqu'il s'agit de construire un parking ou une voie de circulation ?

Les grandes zones imperméables (parking) bouleversent le cycle de l'eau. Les surfaces perméables permettent l'infiltration des eaux de pluie et le remplissage des nappes phréatiques limitant les périodes de sécheresse.

### 20 Votre commune participe-t-elle à des actions de sensibilisation à la fragilité de la nature ?

*Exemple : La Chapelle des Fougeretz organise des manifestations de sensibilisation du grand public à la fragilité de la Nature;*

## GESTION DES DECHETS

### 21 Votre commune applique-t-elle un véritable tri sélectif de ses déchets à savoir la séparation en trois catégories (bio-déchets, cartons et plastiques recyclables, déchets non recyclables) ?

*Exemple: L'ensemble des communes sur le territoire de la communauté de communes de Lorient (Cap l'Orient) a réduit de 30% l'enfouissement des déchets entre 2002 et 2004 notamment grâce à la transformation des bio-déchets et végétaux en compost.*

### 22 Votre commune mène-t-elle des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source ?

Trier les déchets c'est bien, réduire leur quantité c'est encore mieux. Le transport, le stockage et l'incinération de ces déchets ont des conséquences environnementales majeures.

*Exemple : La Passiflore (Fougères) a réalisé une étude sur la quantité de déchets produits par les ménages. 30 foyers ont pesé leurs déchets pendant un an. L'étude a démontré que ces ménages ont produit 5 fois moins de déchets tout en vivant normalement.*

*Exemple collectif : Une recyclerie permet d'organiser la collecte et le tri des déchets « ménagers encombrants », maintenir leur état et les valoriser par le réemploi ; contrôler les objets, les nettoyer, les réparer ; revendre ces objets pour assurer des ressources propres et proposer des biens revalorisés à des prix faibles pour ceux qui en ont besoin.*

Les avantages sont donc économiques (création d'activité) mais aussi environnementaux (la revalorisation et la réutilisation permet de détourner des objets de l'incinération et donc de préserver les ressources naturelles) et enfin les avantages sont également sociaux (création d'emplois pérennes, accès au travail à des personnes en difficulté, développement du lien social)

En savoir plus : fiche d'explication du concept de recyclerie : <http://www.amisdela terre.org/Recycleries-et-Ressourceries.html>

### 23 Le traitement des déchets de la commune se fait-il sur le département ?

### 24 Les boues d'épuration sont-elles valorisées au plus près du lieu d'assainissement (moins de 50 Km) sans pour autant être incinérées ?

L'assainissement des eaux génère des boues. Ces résidus doivent être gérés et valorisés pour éviter leur exportation à des centaines de kilomètres ou leur incinération qui sont des aberrations écologiques.

*Exemple : La commune de Pleyber-Christ dans le Finistère est la première à récolter et valoriser les boues d'épuration au sein d'une filière bois-énergie. Cette initiative permet de se substituer à l'épandage qui en Bretagne est parfois problématique.*

### 25 Votre commune favorise-t-elle le traitement des déchets organiques directement chez les particuliers ?

On peut y arriver par la mise en vente de composteurs à la Mairie à prix réduit ou par la mise en place d'un système de broyeur municipal se déplaçant chez ses habitants pour récupérer les bio-déchets.

*Exemple : Communauté de Communes de Quimperlé.*

## REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

### 26 Votre commune mène-t-elle des actions en faveur du covoiturage vers ses habitants ?

Certaines communes créent des réseaux d'auto-partage. Exemple : La Communauté de Communes de Rennes Métropole a favorisé la création de l'association Covoiturage+

Pour en savoir plus : <http://www.covoiturage.asso.fr/>

## Baromètre breton du développement durable : thème de l'environnement

### 27 Votre commune dispose-t-elle d'un nombre conséquent de voies de circulation en zone 30 km/h ?

Une zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel non seulement la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules, mais où les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation pacifique de tous les usagers. Elle participe également à diminuer les pollutions sonores et les émissions de gaz à effet de serre.

### 28 Votre commune développe-t-elle les rues et les espaces piétons ?

Les zones piétonnes sont des endroits sécurisés pour les piétons et vélos. Ce sont des lieux relativement préservés de la pollution de l'air et de la pollution sonore. Ce sont des endroits dynamiques et créateurs de lien social qu'il est important de développer.

### 29 Votre commune a-t-elle encouragé la mise en place d'un "pédibus" ?

Un pédibus est un système de ramassage scolaire à pieds. Ce système permet d'éviter les problèmes de congestion aux abords des écoles et les risques qui les accompagnent en plus d'être créateur de lien social et d'être bon pour la santé.

*Exemple : Les communes de Gestel, Caudan, Lanester ont déjà mis en place le Pédibus*

### 30 Votre commune organise-t-elle ses aménagements de manière à favoriser les transports en commun (parking de co-voiturage, mise en liaison des transports en commun, .....) ?

Pour contribuer à un ralentissement significatif du recours à l'automobile, des actions telles que: limitation de l'habitat diffus, particulièrement en milieu rural, soutien au co-usage des véhicules (plusieurs locataires pour un même véhicule), création de points de rencontre entre les différents modes de déplacements (pédestre, vélo, train, bus, taxis...)

### 31 Votre commune dispose-t-elle de pistes cyclables sécurisées, à savoir : à chaussée séparée ?

### 32 La commune a-t-elle mis en place des espaces de stationnement pour les vélos à tous les endroits importants de la communes (mairie, cinéma, parcs de loisirs, salle de sport, salle communale...)?

### 33 Votre commune a-t-elle adopté un plan climat et/ou un plan de déplacement de ses agents pour limiter les gaz à effet de serre ?

Le Plan Climat incite fortement les collectivités territoriales à s'investir dans des Plans Climat Territoriaux (PCT) afin de contribuer à leur échelle, à la réduction des gaz à effet de serre (GES). Le Plan Climat Territorial doit permettre aux collectivités d'identifier sur leur territoire les principales activités responsables d'émissions de GES de façon à réduire leurs émissions.

Pour en savoir plus : <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/PCT.pdf>



## Thème des citoyennetés

### DEMOCRATIE REPRESENTATIVE (information et consultation)

**1 La date de votre Conseil Municipal et son ordre du jour sont-ils affichés au moins une semaine à l'avance et diffusés très largement (panneau d'affichage, journaux locaux et site internet de la mairie) ?**

Ce qui implique que la salle où se tient le Conseil Municipal est adaptée et accueillante pour le public

**2 Votre maire donne-t-il (elle) effectivement la possibilité aux citoyens de poser des questions lors du Conseil Municipal ?**

La séance des questions est un outil pour préciser des choix, mais c'est aussi une prise en compte de points de vue parfois fort intéressants.

**3 Votre Maire diffuse-t-il (elle) largement les comptes rendus des conseils municipaux ( journaux, site internet, lieux publics comme médiathèque..)?**

Il existe un réseau « agir pour un internet citoyen »

Pour en savoir plus : [www.villes-internet.net](http://www.villes-internet.net)

**4 Votre commune organise-t-elle tous les ans des journées d'accueils des nouveaux arrivants ?**

*Exemple : La ville de Hennebont*

**5 Dans votre commune, y a-t-il un élu en charge de la vie associative ?**

La vie associative permet l'emploi, la reconnaissance des acquis pour les bénévoles.

**6 Dans votre commune, toutes les associations qui respectent les valeurs républicaines et la transparence financière, bénéficient-elles d'une aide (subvention, aide en matériel ou en personnel) ?**

**7 Votre commune organise-t-elle un forum annuel des associations et une rencontre élus-associations à ce moment-là ?**

C'est l'occasion d'un partenariat mairie-associations et d'un moment très convivial.

**8 La commune permet-elle une information très large pour la vie associative : panneau affichage, pages dans le bulletin municipal, site internet de la mairie s'il existe?**

Là aussi les bénévoles gagnent à pouvoir se former à ces outils de communication.

**9 Votre conseil municipal respecte-t-il la règle de la parité hommes / femmes en son sein ?**

Ceci est une obligation légale y compris au sein du bureau depuis janvier 2007.

**10 Votre Maire n'a-t-il (elle) qu'un seul mandat électif ? ( il n'est pas compté le mandat communautaire ).**

Ceci est un choix, auquel nous sommes attentifs. Un maire très présent peut impulser une plus grande participation citoyenne.

**DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (concertation)**

**11 Les élus animent-ils, en présence des techniciens concernés, des commissions extra-communales où la participation et l'avis des acteurs économiques, associations et des citoyens concernés est recherché ?**

Il est bien sûr précieux que chaque élu anime une commission de sa compétence, où les techniciens concernés sont présents pour des échanges fructueux entre institution et citoyens, pour une élaboration d'actions à mener. Les agents de la commune doivent également être associés aux processus de démocratie participative.

**12 Votre commune a-t-elle mis en place un système de conseil de quartier ou conseil de village ?**

La mise en place d'un espace pour les citoyens leur permet l'appropriation du développement local.

*Exemple rural : Le Conseil Citoyen de Lanvallon Plouha est un espace de concertation et de co-construction entre les élus, les citoyens, les acteurs socio économiques pour le développement local.*

*Exemple Urbain : La ville de Lanester a mis en place des conseils de quartiers.*

En savoir plus : [www.participation-locale.fr](http://www.participation-locale.fr) ; [www.conseil-citoyen.org](http://www.conseil-citoyen.org)

**13 Votre commune mène-t-elle régulièrement des consultations publiques afin de connaître l'opinion de ses habitants sur des projets de territoire ?**

Adels est l'association de référence pour la démocratie participative et le développement local !

Pour en savoir plus : [www.adels.org](http://www.adels.org)

**14 Votre commune a-t-elle un Conseil de Jeunes (16-20 ans) et/ou un Conseil d'Enfants ?**

*Exemple: Guimaëc - Conseil municipal de jeunes*

Pour en savoir plus : [www.anacej.asso.fr](http://www.anacej.asso.fr)

**15 Votre commune a-t-elle mis en place des réunions régulières de concertation entre les associations pour planifier les animations, les prêts de salles, l'information, mutualiser, réfléchir sur le bénévolat, ...etc ?**

Pour en savoir plus : <http://www.espacebenevolat.org/> ; [www.place-publique.fr](http://www.place-publique.fr)

**16 Votre commune soutient-elle financièrement ou matériellement des formations destinées aux associations ?**

Les Délégués Départementaux à la Vie Associative sont là pour la dynamiser. Mais il est mieux que ce soit aussi une politique locale.

*Exemple: RESAM, sur Pays de Morlaix qui propose des formations délocalisées pour les bénévoles associatifs.*

Pour en savoir plus : [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

**17 La commune a-t-elle un plan de formation à la conduite de réunions pour tous, élus, agents de l'administration, élus d'associations, citoyens ?**

Se réunir, trouver des objectifs communs, débattre, écouter, reformuler, trouver un consensus, des étapes... tout un programme!

**18 Votre commune fait-elle connaître et applique-t-elle la Charte de la concertation de 1996 ?**

La charte de la concertation a pour objectifs :

1. de promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent, par l'information la plus complète, l'écoute de leurs attentes ou de leurs craintes, l'échange et le débat ;
2. d'améliorer le contenu des projets et faciliter leur réalisation en y associant, dès l'origine, aux côtés du maître d'ouvrage, le plus grand nombre possible d'acteurs concernés ;
3. de fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement.

Pour en savoir plus : [http://www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte\\_concertation\\_MATE.pdf](http://www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte_concertation_MATE.pdf)

**DEMOCRATIE CITOYENNE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (co-construction)**

**19 La commune a-t-elle mis en place un temps de formation au développement durable pour tous les élus ?**

Il est vital que les élus soient formés ensemble au développement durable pour qu'ils disposent d'une culture commune.

Pour en savoir plus : <http://www.comite21.org/>

**20 La commune a-t-elle un programme de formation pour les agents de la collectivité territoriale au développement durable ?**

*Exemple : Le Conseil Général du Finistère a organisé des formations au développement durable pour l'ensemble de ses agents.*

Pour en savoir plus : <http://www.comite21.org/>

**21 La commune encourage-t-elle les actions de sensibilisation et de formation au développement durable pour tous ?**

Il existe de multiples actions d'envergure nationale qui peuvent donner lieu à un événement local (quinzaine du commerce équitable, printemps bio, semaine du développement durable, salon eco-bio-équitable, et bien sûr les conférences films documentaires, soirées Café à thème, etc.

Pour en savoir plus, le site Agora21 est très documenté avec des textes des Nations Unies sur l'agenda 21 : [www.agora21.org](http://www.agora21.org)

**22 La commune mène-t-elle des actions de sensibilisation au Développement Durable en milieu scolaire ?**

Actions menées par la commune directement ou soutien aux associations d'éducation à l'environnement

*Exemples: financements de programmes éducatifs; participation au comité de pilotage d'un projet Eco-école.*

**23 La commune s'est-elle engagée dans un Agenda 21 ?**

L'état français vise 500 agendas 21 pour 2008. Exemple de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha

Pour en savoir plus : [www.agenda21france.fr](http://www.agenda21france.fr)

**24 Votre commune a-t-elle un adjoint en charge du développement durable et de cet agenda 21 ?**

Une démarche transversale et globale est nécessaire pour mener à bien une dynamique de développement durable sur votre commune. L'existence d'un adjoint spécifiquement en charge de cette thématique est un garant de cette approche globale et décloisonnée.

Pour en savoir plus : [www.association4d.org](http://www.association4d.org)

**25 Votre commune a-t-elle un budget participatif ?**

Un budget participatif est un budget annuel d'une collectivité ou d'un Etat qui a été préparé en commun avec des citoyens concernés. Le budget participatif est un instrument de démocratisation de la gestion publique et promeut la décentralisation des décisions politiques et économiques.

*Exemple : La ville de Porte Allegre au Brésil fonctionne avec ce type de budget depuis plusieurs années, y compris dans les quartiers de favellas.*

Pour en savoir plus : [www.reseauxcitoyens-st-etienne.org](http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org)

**114 Votre commune est-elle adhérente à un réseau de promotion du développement durable et solidaire ?**

Ces réseaux existent du régional au mondial. C'est un processus collaboratif pour une gouvernance du monde respectueuse des humains et de la planète.

Réseau breton : <http://www.bruded.org>

Réseau national thématique : <http://www.villes-cyclables.org>

Réseau international : [www.iclei.org](http://www.iclei.org)